



COMMISSION DES COMPÉTITIONS

PROCES VERBAL N°26 DU 26/06/2026
MANDAT 2024-2028 - SAISON 2025 / 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Mme DAVESNE Madeleine

PRESENTS : MM. ANDRÉ Jean-Paul, BECARD Michel, JARRY Gérard et RATIL El Mehdi.

ABSENTS EXCUSES : MM. CATTIAUX Didier et CUBILLOS Marcelo

ASSISTE : M. ERBRECH Julien, salarié administratif en charge des compétitions.

Madame DAVESNE Madeleine, Présidente de la Commission des Compétitions, ouvre la séance à 18h30.

La commission tient à rappeler qu'elle est formée de bénévoles affiliés pour la majorité à des clubs. Pour des raisons d'équité, les membres affiliés à un club ne participent pas aux décisions de la commission lorsque leur club d'appartenance est visé par une décision.

I / JOURNEES du 30 MAI et 31 MAI 2026

I / AMENDES ADMINISTRATIVES

1/ CHAMPIONNAT D1

1.1) – 53571319 – ROSIERES OS 2 c/ ST JULIEN JSFC 2

La commission porte **10 €** au débit du compte de ROSIERES OS pour absence de délégué inscrit sur la FMI.

2/ CHAMPIONNAT D2 Poule A

2.1) – 53638156 – AS CHARTREUX 2 c/ ESC MELDA

La commission porte **50 €** au débit du compte de M QUERE Steven (arbitre officiel de la rencontre) pour FMI non clôturée.

3/ CHAMPIONNAT U18 D2

3.1) – 55482809 – STE SAVINE c/ STE SAVINE 2

La commission porte **40 €** au débit du compte de STE SAVINE pour absence des capitaines inscrit sur la feuille de match papier.

La commission porte **40 €** au débit du compte de STE SAVINE pour absence d'identification des signataires sur la feuille de match papier.

4/ CHAMPIONNAT U15 D1

4.1) – 55485672 – BAR SUR AUBE FC c/ ENT. FC NEA/DIENVILLE

La commission porte **10 €** au débit du compte de BAR SUR AUBE FC pour absence de délégué inscrit sur la FMI.

4.2) – 55486115 – BARRISSOYES c/ ROSIERES OS

La commission porte **10 €** au débit du compte de BARRISSOYES pour absence de délégué inscrit sur la FMI.

4.3) – 55486145 – SAF c/ AC SEINE/MELDA/BARBUISE

La commission porte **10 €** au débit du compte de SAF pour absence de délégué inscrit sur la FMI.

5/ CHAMPIONNAT U15 D2 Poule A

5.1) – 55486379 – ENT. ASPSM/CRENEY c/ BARRISSOYES 2

La commission porte **10 €** au débit du compte de AS PONT STE MARIE pour absence de capitaine inscrit sur la feuille de match papier.

La commission porte **10 €** au débit du compte de BARRISSOYES pour absence de capitaine inscrit sur la feuille de match papier.

La commission porte **10 €** au débit du compte de AS PONT STE MARIE pour absence d'identification du signataire sur la feuille de match papier.

La commission porte **10 €** au débit du compte de BARRISSOYES pour absence d'identification du signataire sur la feuille de match papier.

La commission porte **10 €** au débit du compte de AS PONT STE MARIE pour absence de dirigeant inscrit sur la feuille de match papier.

La commission porte **10 €** au débit du compte de BARRISSOYES pour absence de dirigeant inscrit sur la feuille de match papier.

6/ CHAMPIONNAT U13 D1

6.1) – 55481541 – AS CHARTREUX 2 c/ BARRISSOYES

La commission porte **10 €** au débit du compte de AS CHARTREUX pour absence de dirigeant inscrit sur la feuille de match papier.

La commission porte **50 €** au débit du compte de BARRISSOYES pour feuille de match papier non signée.

La commission porte **5 €** au débit du compte de AS CHARTREUX pour absence de référence sur la feuille de match papier.

La commission porte **10 €** au débit du compte de AS CHARTREUX pour absence de capitaine inscrit sur la feuille de match papier.

La commission porte **10 €** au débit du compte de BARRISSOYES pour absence de capitaine inscrit sur la feuille de match papier.

6.2) – 55500938 – RCS CHAPELAINS c/ NORD AUBOIS ES

La commission porte **50 €** au débit du compte de RCS CHAPELAINS pour non-transmission de la FMI.

7/ CHAMPIONNAT U13 D2 Poule A

7.1) – 55500924 – ACADEMY FC 2 c/ ES TROYES MUNICIPAUX

La commission porte **10 €** au débit du compte de ACADEMY FC pour absence de délégué inscrit sur la FMI.

8/ CHAMPIONNAT U13 D2 Poule C

8.1) – 55496663 – ESTAC c/ ENT. FC NEA/DIENVILLE

La commission porte **10 €** au débit du compte de ESTAC pour absence de délégué inscrit sur la FMI.

La commission porte **10 €** au débit du compte de ESTAC pour absence de dirigeant inscrit sur la FMI.

II / FORFAITS

1/ CHAMPIONNAT D2 Poule B

1.1) – 53659248 – ERVY FC c/ BAR SUR AUBE FC 2

Forfait de BAR SUR AUBE FC déclaré par mail le 30/05/2026 à 8h30.

La commission porte **20 €** au débit du compte de BAR SUR AUBE FC pour 1^{er} forfait

La commission porte **240 €** au débit du compte de BAR SUR AUBE FC pour forfait simple dans les 3 dernières journées

2/ CHAMPIONNAT U18 INTERDISTRICT

2.1) – 55481818 – ARGONNE FC c/ NORD AUBOIS ES

Forfait de NORD AUBOIS ES déclaré par mail le 28/05/2026 à 18h19.

La commission porte **20 €** au débit du compte de NORD AUBOIS ES pour 1^{er} forfait

Etant donné que cette rencontre était initialement prévue en 3^{ème} journée du championnat U18 INTERDISTRICT et qu'elle a été donnée à rejouer par la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Grand Est de Football à la suite d'une réserve technique,

La Commission décide de ne pas porter l'amende code 65 d'un montant de 240 € pour forfait simple dans les 3 dernières journées puisque cette journée n'était pas prévue dans les 3 dernières journées de ce championnat.

3/ CHAMPIONNAT U18 D1

3.1) – 55485094 – TROYES AG c/ BAR SUR AUBE FC

Forfait de BAR SUR AUBE FC déclaré par mail le 29/05/2026 à 17h42.

La commission porte **20 €** au débit du compte de BAR SUR AUBE FC pour 1^{er} forfait

La commission porte **80 €** au débit du compte de BAR SUR AUBE FC pour forfait tardif (dont **30 €** reversés au club de TROYES AG).

3.2) – 55485095 – FC NORD EST AUBOIS c/ ROMILLY CHAMPAGNE FC

Forfait de ROMILLY CHAMPAGNE FC déclaré par mail le 29/05/2026 à 7h20.

La commission porte **20 €** au débit du compte de ROMILLY CHAMPAGNE FC pour 1^{er} forfait

4/ CHAMPIONNAT U18 D2

4.1) – 55482844 – NORD AUBOIS ES c/ LUSIGNY ET

Forfait de LUSIGNY ET déclaré par mail le 29/05/2026 à 17h27.

La commission porte **40 €** au débit du compte de LUSIGNY ET pour 2nd forfait.

La commission porte **80 €** au débit du compte de LUSIGNY ET pour forfait tardif (dont **30 €** reversés au club de NORD AUBOIS ES).

5/ CHAMPIONNAT U13 D2 Poule A

5.1) – 55495911 – ETOILE CHAPELAINE c/ VAUDOISE JS 2

Forfait de VAUDOISE JS déclaré par mail le 27/05/2026 à 15h11.

La commission porte **10 €** au débit du compte de VAUDOISE JS pour 1^{er} forfait.

5.2) – 55496084 – ERVY FC 2 c/ SAF 2

Forfait de SAF déclaré par mail le 29/05/2026 à 20h57.

La commission porte **10 €** au débit du compte de SAF pour 1^{er} forfait.

La commission porte **40 €** au débit du compte de SAF pour forfait tardif (dont **15 €** reversés au club de ERVY FC).

6/ CHAMPIONNAT U13 D2 Poule B

6.1) – 55496502 – STE SAVINE 2 c/ CRENEY FC

Forfait de STE SAVINE déclaré par mail le 29/05/2026 à 10h58.

La commission porte **75 €** au débit du compte de STE SAVINE pour forfait général dans les 3 dernières journées.

7/ CHAMPIONNAT U13 D2 Poule F

7.1) – 55500854 – NORD AUBOIS ES 2 c/ TRAINEL FC

Forfait de TRAINEL FC déclaré par mail le 28/05/2026 à 17h26.

La commission porte **10 €** au débit du compte de TRAINEL FC pour 1^{er} forfait.

II / JOURNEES du 6 JUIN et 7 JUIN 2026

I / AMENDES ADMINISTRATIVES

1/ CHAMPIONNAT U13 D2 Poule A

1.1) – 55500923 – AS PONT STE MARIE c/ ASLO

La commission porte **10 €** au débit du compte de AS PONT STE MARIE pour absence de délégué inscrit sur la FMI.

La commission porte **10 €** au débit du compte de AS PONT STE MARIE pour absence de dirigeant inscrit sur la FMI.

2/ CHAMPIONNAT U13 D2 Poule C

2.1) – 55496675 – ASOFA c/ ESTAC 2

La commission porte **10 €** au débit du compte de ESTAC pour absence de dirigeant inscrit sur la FMI.

II / FORFAIT

1/ CHAMPIONNAT U13 D2 Poule D

1.1) – 55501078 – AC SEINE/MELDA/BARBUISE c/ BARRISSOYES 3

Forfait de BARRISSOYES déclaré par mail le 05/06/2026 à 18h26.

La commission porte **10 €** au débit du compte de BARRISSOYES pour 1^{er} forfait.

La commission porte **40 €** au débit du compte de BARRISSOYES pour forfait tardif (dont **15 €** reversés au club de AC SEINE/MELDA/BARBUISE).

IV / INFORMATIONS DIVERSES

- Considérant que l'équipe U13 de SAF ne s'est pas présentée pour la rencontre en date du 30/05/2026 à 15h00 à ERVY (forfait constaté sur le terrain / mail envoyé le 29/05/2026 à 20h57 au District Aube de Football en dehors des horaires d'ouvertures de ce dernier) ; la Commission des Compétitions décide en conséquence, comme le prévoit l'article 28 des Règlements Particuliers du District Aube de Football, d'accéder à la demande du club de ERVY FC en accordant une indemnité forfaitaire d'organisation d'un montant de **30 €** porté au débit du compte de SAF.
- Considérant que l'équipe séniors de BAR SUR AUBE FC ne s'est pas présentée pour la rencontre en date du 31/05/2026 à 15h00 à ERVY (forfait constaté sur le terrain / mail envoyé le 30/05/2026 à 8h30 au District Aube de Football en dehors des horaires d'ouvertures de ce dernier) ; la Commission des Compétitions décide en conséquence, comme le prévoit l'article 28 des Règlements Particuliers du District Aube de Football, d'accéder à la demande du club de ERVY FC en accordant une indemnité forfaitaire d'organisation d'un montant de **30 €**, de rembourser les frais de déplacement du match aller d'un montant de **32,34 €** portés au débit du compte de BAR SUR AUBE FC.
- La Commission des compétitions prend connaissance du mail de M JOBE Brice informant qu'il n'est plus le président du club de AS DROUPT ST BASLE.
M CATTIAUX Didier est le nouveau président du club de DROUPT ST BASLE.
Nous souhaitons une bonne continuation à M JOBE Brice et bon courage à M CATTIAUX Didier dans sa nouvelle prise de fonction.
- La Commission des compétitions prend connaissance de l'arrêt des activités du club de US BAYELOISE en date du 28/05/2026.
- La Commission des compétitions valide l'accession au niveau Ligue pour les équipes suivantes :
ETOILE CHAPELAINE (1^{er} CHAMPIONNAT D1), **ARGONNE FC** (1^{er} CHAMPIONNAT U18 INTERDISTRICT), **RETHEL SF** (2nd CHAMPIONNAT U18 INTERDISTRICT), **BAZEILLE US** (1^{er} CHAMPIONNAT U15 INTERDISTRICT), **WITRY LES REIMS ES** (2nd CHAMPIONNAT U15 INTERDISTRICT).
- Voir **Annexe 1** les finales des différentes coupes du District Aube de Football.

V / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Présidente DAVESNE Madeleine lève la séance à 20h45.

La prochaine réunion se tiendra sur convocation.

Les décisions de la Commission des Compétitions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)

Pour la Commission des Compétitions,

***La Présidente,
Mme DAVESNE Madeleine***

***Le Secrétaire,
M. JARRY Gérard***

COUPE DE L'AUBE KOESIO
AS CHARTREUX (R3) c/ CHAPELAINS RCS (R2)

COUPE ELITE
VAUDOISE JS (D1) c/ ETOILE CHAPELAINE (D1)

CHALLENGE DANIEL ROY
ASOFA 2 (D2) c/ AS CHARTREUX 2 (D2)

COUPE DE L'AUBE CREDIT AGRICOLE SENIORS FEM A 8 PRINCIPALE
ASOFA (SENIORS FEM A 8 DISTRICT) c/ ROSIERES OS (SENIORS FEM A 8 DISTRICT)

COUPE DE L'AUBE CREDIT AGRICOLE SENIORS FEM A 8 CONSOLANTE
MARIGNY ST MARTIN (SENIORS FEM A 8 DISTRICT) c/ ESNA (SENIORS FEM A 8 DISTRICT)

COUPE DE L'AUBE U18 PRINCIPALE
ST JULIEN JSFC (U18 ID) c/ ESNA (U18 ID)

COUPE DE L'AUBE U18 CONSOLANTE
BAR SUR AUBE FC (U18 D1) c/ SAF (U18 D1)

COUPE DE L'AUBE U15 PRINCIPALE
ST JULIEN JSFC (U15 ID) c/ ST MEZIERY FC (U15 D1)

COUPE DE L'AUBE U15 CONSOLANTE
ROMILLY CHAMPAGNE FC (U15 ID) c/ ASOFA (U15 D1)